

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2022-34

**Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil
Séance du 23 novembre 2022**

Objet : Constitution de la commission d'appels d'offres de la régie personnalisée et élection de ses membres

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, disposant que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Vu qu'aucune liste n'aura été préalablement proposée au conseil d'administration Monsieur le Président propose de faire un appel à candidatures en direct.

Les membres se portant volontaires pour être titulaires sont : M Pierre AUBIGNAC, M. Nicolas DURAND-DESTROY, M. Enzo JOBERTY, Mme Alice VITTE, M. Marc LOISELEUR ;

Les membres se portant volontaires pour être suppléant.e.s sont : Mme Audrey PULVAR.

Sont ainsi déclaré.e.s élu.e.s :

M Pierre AUBIGNAC, M. Nicolas DURAND-DESTROY, M. Enzo JOBERTY, Mme Alice VITTE, M. Marc LOISELEUR, membres titulaires ;

Mme Audrey PULVAR, membre suppléant.

pour faire partie, avec Monsieur le Président du Conseil d'Administration, de la Commission d'Appel d'Offres.


Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI